Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 029-212901060-20260306-202605-DE

COMMUNE DE LANDRÉVARZEC

KUMUN LANDREVARZEG

CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 06 MARS 2026

Nombre de membres :	
En exercice :	19
Présents :	16
Absents excusés :	1
Absent :	2
Procurations:	1

L'an deux mil vingt-six, le six mars, à vingt heures, le Conseil municipal, de Landrévarzec, régulièrement convoqué le 27 février, s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Paul BOEDEC, Maire.

Présents :
Paul BOEDEC, Morgane COLLEOC, Dominique COLLOCH, Stéphane RIOU, Sébastien CORBEL, Yvonne AUTRET, Aurélie BODENNEC, Isabelle BONNEFOY, Alexandre DUBRAY, Louis KERNALEGUEN, Myriam LE BERRE, Gwenole LE SOLLIEC, Benoit PIRIOU, Michel RANNOU, Nagareta ROY, Hervé TRELLU.

Absents excusés :
Gwendal HERVE,

Absent :
Florian CROISSANT, Éric REYX

Pouvoirs :
Gwendal HERVE donne procuration à Sébastien CORBEL,

Secrétaire de séance :
Morgane COLLEOC.

DÉLIBÉRATION N° 2026-05 : CESSION DOMAINE PUBLIC

Rapporteur : Sébastien CORBEL, Adjoint au Maire chargé de l'urbanisme.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que par une délibération certifiée conforme le 13 juin 1994, la Commune avait décidé de céder à M. LE GOUE Raymond, domicilié 3 rue Laennec à Briec de l'Odet, une parcelle de terrain appartenant au domaine public d'environ 17,5 m² pour 1500 FF attenant à son habitation.

L'acte de cession n'avait lui jamais été réalisé.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- Autorise la rétrocession de cette parcelle de terrain d'environ 17,5 m² à M. LE GOUE pour un montant de 375 €, les frais restant à la charge du demandeur
- Le réseau pluvial étant susceptible d'être impacté, les travaux afférents seraient à la charge du propriétaire
- DONNE pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTE			
Votants : 17	Pour : 17	Abstention : 0	Contre : 0

Pour copie conforme
Le Maire,
Paul BOËDEC

MAIRIE DE LANDREVARZEC (Finistère)